Actuel cidj

8.53
Décembre 2023

Les programmes européens

© koya79 / iStock

Volontariat, découverte d'un pays, stage ou année d'études dans un pays européen, le programme Erasmus+ s'adresse aux étudiants, mais aussi aux collégiens, lycéens, jeunes sans emploi ou apprentis.

OÙ PARTIR ?

Dans l'un des 33 pays participant au programme Erasmus+ et au-delà (en fonction des accords de partenariat de la structure d'envoi)

TOUJOURS AUTANT DE SUCCÈS

En 2022, 25 366 élèves, 63 052 étudiants et 23 139 apprentis ou élèves de la voie professionnelle ont effectué une mobilité Erasmus+

DURÉE MOYENNE

De 2 semaines à 12 mois pour des stages ou des séjours d'études

Enseignement scolaire

Partir avec Erasmus+ au collège et au lycée

La France est le premier pays d'envoi des élèves en mobilité Erasmus+. Le programme a de plus en plus la cote auprès des scolaires.

▶ Pour qui ?

Erasmus+ n'est pas réservé qu'aux étudiants. Il est en effet possible d'effectuer un séjour Erasmus+ avant le bac. En 2022, 25366 élèves des écoles, du collège et du lycée ont ainsi effectué une mobilité Erasmus+.

D'une durée comprise entre **2 jours et 1 an**, ces mobilités en Europe sont organisées directement par les établissements. Plusieurs formats sont possibles : des séjours courts en groupe sur plusieurs jours ou semaines, des stages d'observation mais aussi, pour les élèves de 14 ans et plus, des séjours d'un ou plusieurs mois pour suivre des cours dans un autre établissement scolaire.

▶ Mobilité au lycée

Depuis la rentrée 2022, de nouveaux dispositifs permettent une meilleure reconnaissance de la mobilité des lycéens dans leur parcours scolaire.

Un contrat d'études est établi entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et la famille de l'élève. Dans ce cadre, en classe de seconde, les notes obtenues lors de la mobilité figurent désormais sur le bulletin scolaire. Les élèves de première peuvent, pour une mobilité d'au moins 4 semaines, obtenir la mention « mobilité européenne et internationale » sur le diplôme du bac. À condition de rédiger un rapport de mobilité de 4 à 10 pages et de passer une évaluation orale.

Enfin, les lycéens qui sont en mobilité au moment des épreuves du bac de français (en première) ou des épreuves de spécialité, de philosophie et du Grand oral (en terminale) peuvent être autorisés à présenter une épreuve de remplacement en fin d'année scolaire ou au début de l'année scolaire suivante.

À lire aussi

Monter son projet : aides et conseils n° 5.62
Partir à l'étranger : toutes les idées n° 8.1
Préparer son séjour à l'étranger n° 8.11
Travailler à l'étranger n° 8.21
Partir en stage à l'étranger n° 8.22
Étudier en Europe n° 8.52

▶ Aides financières

Les frais de voyage et d'hébergement ainsi que les frais de préparation linguistique sont pris en charge par le programme Erasmus+.

▶ Où s'informer ?

Pour partir, il faut que votre établissement soit engagé dans un projet Erasmus+. À ce jour, cela concerne près de 2 700 établissements scolaires, publics ou privés, en France.

Renseignez-vous directement auprès de votre établissement.

Enseignement professionnel

Stages et formations pour les élèves de la voie professionnelle

Erasmus+ permet aux élèves et aux apprentis de la voie professionnelle de partir en stage dans un pays européen.

▶ Pour qui ?

Au même titre que les élèves de la voie générale, les élèves de lycées professionnels et les apprentis peuvent réaliser un stage dans une entreprise européenne ou suivre une formation incluant une période de stage en Europe.

D'une durée comprise **entre 1 jour et 12 mois,** ces mobilités à l'étranger sont encadrées par l'organisme d'envoi (CFA ou lycée professionnel le plus souvent) et l'établissement ou l'entreprise d'accueil. Une convention de stage établie entre les 3 parties spécifie les activités, les acquis d'apprentissage attendus, ainsi que les dispositifs de reconnaissance qui seront appliqués au retour de mobilité. Pendant son stage, l'apprenti reste salarié de l'entreprise en France. Sa mobilité n'est possible qu'avec l'accord de l'employeur français.

À savoir : les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire professionnel et les apprentis nouvellement qualifiés peuvent bénéficier d'une période de stage à l'étranger dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

https://generation.erasmusplus.fr rubrique Apprenti

▶ Avec quel financement ?

La bourse Erasmus+ varie en fonction du pays d'accueil. Elle peut aller de 1 084 € par mois à 1 460 €.

▶ Où s'informer ?

C'est votre établissement d'enseignement et de formation qui organise votre période de mobilité. Elle est reconnue comme faisant partie intégrante de votre formation. Rapprochez-vous du responsable des relations internationales ou de la mobilité de votre établissement.

À savoir : le réseau des chambres françaises de commerce et d'industrie a mis en place le programme **Movil'App**. Il permet aux apprentis, aux post-apprentis et aux personnels de la formation professionnelle de bénéficier d'un séjour en Europe grâce au projet Movil'App, dans le cadre du programme Erasmus+.

www.cci.fr rubrique Ressources et documentations / Formation / Apprentissage / Apprendre en Europe

Enseignement supérieur

Erasmus+ pour les étudiants : partir en année d'études ou en stage

Partir étudier ou faire un stage en Europe enrichit, forge la citoyenneté, offre des expériences culturelles et linguistiques formidables. Sans compter le fait que ce séjour à l'étranger représente un atout indéniable pour votre CV.

▶ Pour qui ?

Tout étudiant, inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur, titulaire d'une charte Erasmus+, peut partir en mobilité avec ce programme.

Un crédit de 12 mois de mobilité par cycle d'études (licence, master, doctorat), permet aux étudiants de bénéficier de deux options (avec la possibilité de les combiner) : étudier ou faire un stage en entreprise à l'étranger.

Il est recommandé de s'y prendre tôt (entre 6 et 12 mois à l'avance), les premiers arrivés étant les premiers servis.

Les universités ne sont pas les seules à proposer ces possibilités. Les instituts, les écoles, les conservatoires et les lycées (pour les cursus de BTS) ont accès à la charte universitaire Erasmus+. En France, la totalité des universités et la plupart des établissements d'enseignement supérieur non universitaires participent au programme.

https://agence.erasmusplus.fr

▶ Mobilité d'études

À partir de leur 2e année d'études, les étudiants peuvent obtenir une bourse pour partir **de 3 à 12 mois** dans un établissement européen partenaire du leur.

Encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'établissement d'accueil, la période d'études effectuée à l'étranger est reconnue pour l'obtention du diplôme en France grâce aux crédits ECTS et au contrat d'études que l'étudiant signe avant son départ.

L'Espagne et l'Allemagne sont les destinations Erasmus+ privilégiées des étudiants français. L'Irlande, le Portugal, l'Italie mais aussi la République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont également très prisés.

▶ Où partir ?

Avec le programme Erasmus+, vous pouvez partir dans un établissement d'accueil partenaire de votre établissement français dans les autres États membres de l'Union Européenne ainsi qu'en Norvège, Islande, Turquie, Macédoine du nord, au Liechtenstein et en Serbie.

À savoir: certaines mobilités peuvent s'effectuer dans les pays partenaires du programme Erasmus+ (pays du voisinage européen et des autres continents), sous certaines conditions, en particulier si une coopération a été nouée avec votre établissement. Renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement d'enseignement supérieur.

Royaume-Uni : des mobilités plus complexes

Le Brexit a signé la fin du programme Erasmus+ au Royaume-Uni. Le diplôme obtenu dans une université britannique reste reconnu en France. Toutefois, les étudiants de l'Union européenne qui souhaitent étudier dans une université britannique se voient appliquer les mêmes frais de scolarité que les étudiants internationaux (en moyenne 15000 € par an). Des partenariats peuvent cependant exister entre les établissements français et britanniques. Renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement.

▶ Mobilité de stage

Dès leur 1re année d'études supérieures, les étudiants peuvent effectuer une période de stage au sein d'une entreprise européenne d'une durée **de 2 à 12 mois**.

La période de stage effectuée à l'étranger est encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'étudiant une convention de stage.

Les jeunes diplômés peuvent également bénéficier d'une période de stage, sous conditions.

▶ Inscription

Pour partir en études ou en stage dans le cadre d'Erasmus+, vous devez vous rapprocher du bureau international de votre université ou établissement.

Une fois l'échange organisé, vous n'aurez pas à payer de droits d'inscription à l'université de votre pays de destination, puisque vous êtes déjà inscrit dans votre établissement français. Vous signerez en revanche un contrat pédagogique ou un contrat

de formation qui sera le garant de votre période de mobilité en Europe.

Et pourquoi pas une mobilité hybride ?

Saviez-vous que l'on peut faire son échange Erasmus+ en partie à distance ? Mise initialement en place pendant la crise sanitaire, la mobilité hybride pour un stage ou des études est une formule qui continue d'être proposée aux étudiants. Elle associe des activités virtuelles en lien avec la mobilité avec une mobilité physique d'une durée de 5 à 30 jours.
https://agence.erasmusplus.fr

Aides financières

Les étudiants qui partent dans le cadre d'Erasmus+ peuvent bénéficier d'une aide financière.

La **bourse Erasmus+** est cumulable avec les bourses attribuées sur critères sociaux et distribuées par les Crous. Elle est comprise **entre 225 et 674 € par mois**, selon le pays de destination pour les études ; de **375 à 824 €** pour les stages. Les étudiants d'Outre-mer perçoivent, quelle que soit la destination, une bourse de 786 € par mois.

Un complément de 250 € par mois est versé aux étudiants en situation de handicap, aux boursiers sur critères sociaux des échelons 6 et 7, ainsi qu'aux jeunes vivant en zone rurale ou en QPV.

Les **collectivités territoriales** peuvent attribuer des cofinancements d'aide à la mobilité. Renseignez-vous auprès de votre région, département et ville.

Pour les **boursiers de l'enseignement supérieur**, il existe une aide à la mobilité internationale de 400 € par mois pour un séjour compris entre 2 et 9 mois. Elle est versée par votre établissement.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr rubrique Enseignement supérieur / Étudier en Europe et dans le monde / Étudier à l'étranger

Si vous êtes **boursier**, vous conservez vos bourses.

www.etudiant.gouv.fr

Lire dossier Les bourses de l'enseignement supérieur n°1.612.

Toute demande de bourse doit être effectuée auprès de votre établissement au plus tôt. Vous ne recevrez pas forcément votre bourse dès votre arrivée à l'étranger. Selon votre établissement d'origine, les dates varient et vous êtes nombreux à recevoir une partie de votre bourse à votre retour. Dans tous les cas, prévoyez le budget nécessaire à votre séjour.

Une prime à la mobilité verte

Pour inciter à prendre des transports plus respectueux de l'environnement, le programme Erasmus+ propose un complément de bourse de 50 à 100 € (versé en une fois) aux étudiants qui choisissent le vélo, le bus, le train ou le covoiturage pour se rendre dans leur pays d'accueil.

Préparez-vous à l'avance !

Pour beaucoup d'entre vous, il s'agit d'une première expérience longue à l'étranger. Il est donc normal de paniquer un peu.

Cela dit, en vous préparant bien, vous ne devriez pas rencontrer de difficultés. Premier réflexe à avoir : vous informer, bien avant le départ, auprès du bureau des relations internationales de votre établissement et de celui de votre université d'accueil. Pensez aussi à contacter d'anciens étudiants partis dans le cadre d'un programme de mobilité européenne.

Lire dossier Préparer son séjour à l'étranger n°8.11.

Voici les problèmes récurrents cités dans les retours d'expérience des étudiants :

Monter un projet cohérent

Avant de partir en Erasmus+, votre université vous demandera de constituer un dossier de candidature. Vous trouverez généralement sur le site de l'université le dossier en question, ainsi que des précisions sur le calendrier à suivre.

Renseignez-vous sur l'offre de cours des universités d'accueil et expliquez dans votre candidature en quoi cette mobilité s'inscrit dans votre projet professionnel.

Financer son séjour

La bourse d'études Erasmus+ n'est pas automatique et certains d'entre vous en percevront une partie à leur retour. Pour connaître le calendrier de votre établissement, posez la question au bureau des relations internationales.

Trouver un logement

Toutes les universités d'accueil ne vous réservent pas une chambre en cité U. Pensez à consulter en amont les offres sur Internet : les possibilités de colocations sont nombreuses dans les villes étudiantes.

Pour d'autres pistes de logement, adressez-vous à une structure du réseau Eurodesk : http://map.eurodesk.eu

Podcast « Partir pour se découvrir »

Du Canada, en passant par l'Espagne ou bien encore la Suède... ce podcast Eurodesk France vous amène aux 4 coins du monde à la découverte de jeunes qui ont décidé de prendre leur destin en main. 9 épisodes retracent le parcours de jeunes aux profils différents qui ont vécu une expérience de mobilité à l'étranger.
https://lnkd.in/e-nVTc26

Comprendre la langue et les accents

Si vous ne vous sentez pas au niveau, essayez de prendre des cours de langue intensifs avant de partir. Une fois sur place, vous vous mettrez vite dans le bain, même si l'accent vous semble au départ éloigné de celui que vous connaissez. Et si vous avez quelques difficultés pour suivre les cours, n'hésitez pas à en parler à vos enseignants.

En partant en mobilité, vous avez aussi accès à OLS, une plateforme en ligne de soutien linguistique. Elle est disponible dans toutes les langues officielles européennes.

Supporter l'éloignement

S'il est difficile pour vous de vous éloigner de vos proches, privilégiez une destination bien desservie depuis la France, pour vous permettre de faire des allers-retours réguliers.

Se faire aider

Si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à échanger par mail, pendant votre séjour, avec votre professeur référent en France.

▶ Erasmus+ master conjoint

Ce programme s'inscrit dans le prolongement d'**Erasmus Mundus**. Il permet aux étudiants inscrits dans l'un des masters conjoints Erasmus+ de suivre leur formation dans des pays européens différents et de valider un double diplôme (2 pays européens différents), multiple (plus de deux), ou conjoint (commun à tous les partenaires). Il est aussi possible de compléter son cursus dans une université partenaire non européenne.

L'étudiant évolue ainsi dans un environnement multiculturel, plurilinguistique, entouré d'étudiants et d'enseignants issus des meilleures universités du monde.

L'étudiant reçoit une bourse de 1 400 € par mois. Les étudiants titulaires d'une bourse Erasmus+ sont, par ailleurs, exonérés des frais de participation au master suivi.

Pour participer à l'un des cursus de masters, les étudiants doivent envoyer directement leur candidature à l'établissement coordonnateur du master visé.

https://agence.erasmusplus.fr/fiches-pratiques/masters-conjoints-erasmus-mundus

▶ Programmes et projets portés par les universités

Les étudiants peuvent aussi bénéficier de programmes ou de projets spécifiques développés par leur établissement avec des organismes partenaires de l'UE ou hors Europe. Renseignez-vous sur le site internet de votre université, auprès du service des relations internationales de votre établissement ou auprès des délégués académiques aux relations européennes et internationales (Dareic) qui pourront vous informer sur les programmes de coopération proposés par votre académie.

www.education.gouv.fr/les-delegues-academiques-aux-relations-europeennes-et-internationales-41516

Entraide étudiante avec l'ESN

L'ESN (Erasmus Student Network) est une organisation étudiante dédiée à l'accueil des étudiants internationaux. Elle est présente dans 37 villes universitaires de France. Ses 15 000 bénévoles s'emploient à soutenir les étudiants internationaux lors de leur séjour en mobilité et de promouvoir la mobilité internationale. N'hésitez pas à vous rapprocher des sections locales pour bénéficier de cette entraide étudiante.
https://esncard.org

Demandeurs d'emploi

Un stage pour améliorer ses chances de trouver un emploi

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un programme de mobilité en Europe sous certaines conditions.

Erasmus+ pour les demandeurs d'emploi

Le programme Erasmus+ permet aux demandeurs d'emploi, s'ils ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle, d'effectuer un stage (ou une formation incluant un stage) en entreprise de 3 à 6 mois dans un pays européen.

Le programme s'adresse à tous les demandeurs d'emploi sans limite d'âge ni condition de diplôme. Vous êtes accompagnés par votre conseiller durant toute la période de mobilité. Si vous êtes bénéficiaire d'une indemnisation chômage, celle-ci est maintenue pendant votre stage. Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour couvrir vos frais de déplacement et d'hébergement.

Adressez-vous à votre conseiller Pôle emploi ou à un conseiller mobilité en mission locale.

https://agence.erasmusplus.fr

www.pole-emploi.fr rubrique Mobilité internationale

Erasmus+ pour les salariés en formation

Les salariés qui suivent une action de formation continue, financée par l'entreprise ou un organisme collecteur de fonds, peuvent également entreprendre une séquence de formation en Europe en utilisant leur compte personnel de formation (CPF).

En Corse, le programme Eurodyssée

Pour bénéficier de ce programme, il faut être domicilié dans la seule région adhérente d'Eurodyssée : la Corse. Géré par l'assemblée des régions d'Europe, le programme d'échange Eurodyssée propose aux demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans des stages de 3 à 7 mois en entreprise. Objectif : vous offrir une expérience professionnelle et vous donner la chance d'apprendre ou de vous perfectionner dans une langue étrangère.

Les jeunes bénéficient de cours de langue, d'une bourse ou d'un salaire, d'un hébergement, de la couverture sociale et des assurances en fonction de la manière dont est organisé le programme dans la région.

Les régions concernées sont situées dans les pays suivants : Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, France, Géorgie, Italie, Portugal, Roumanie, Irlande.

https://eurodyssey.aer.eu

Pour en savoir plus

Pour plus d'infos sur les programmes de mobilité européens, consultez notre sélection de sites internet.

Voir liste 1 du carnet d'adresses.

Témoignage

Une expérience à l'étranger, un plus sur le CV

Après mes études, je suis partie faire un stage Erasmus+ de 2 mois à Cardiff avec l'association Interechanges. Je travaillais dans une école de langue comme assistante administrative. J'étais chargée des activités étudiantes. Je communiquais, passais des appels et envoyais des mails en anglais. C'était une expérience très riche ! Deux mois est une durée pas trop effrayante pour un premier départ à l'étranger et en même temps qui commence déjà à être un peu significative sur un CV !

Cécile P., ancienne stagiaire Erasmus+

Citoyenneté et volontariat

Erasmus+ pour des échanges ou du volontariat

Vous souhaitez vous engager dans un projet social, humanitaire ou culturel en Europe ? Le dispositif Erasmus+ propose diverses possibilités.

▶ Échanges

Ces échanges concernent les 13-30 ans. Ils vous permettent de rencontrer des groupes de jeunes de différents pays pour évoquer vos cultures respectives autour d'un thème d'intérêt commun.

Pour y participer, vous pouvez déposer un projet en tant que « groupe de jeunes » ou association, ou participer au projet d'une structure associative.

https://site.erasmusplus-jeunesse.fr rubrique Échanges de jeunes

Eurodesk

Eurodesk est un service d'information sur les programmes de mobilité et de volontariat ouverts aux jeunes, soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme Jeunesse en Action. Il s'adresse directement aux jeunes.

https://eurodesk.eu

Pour consulter les coordonnées des centres près de chez vous,

Voir liste 2 du carnet d'adresses.

▶ Corps européen de solidarité (CES)

Ce programme de volontariat est à l'initiative et financé par l'Union européenne. Le CES offre la possibilité de faire une mission de volontariat en France ou à l'étranger dans divers domaines (lutte contre les exclusions, citoyenneté, aide aux personnes en situation de handicap...).

Pour participer, vous devez être âgé de 18 à 30 ans et vous inscrire sur le Portail du corps européen de solidarité (Pass) en passant par le Portail européen de la jeunesse.

https://europa.eu/youth/solidarity_fr

Vous pouvez vous inscrire à partir de 17 ans, mais vous devrez avoir 18 ans pour démarrer le projet. Une fois inscrit, vous pourrez postuler à des offres publiées sur le portail européen de la jeunesse par des organismes qui ont le label qualité CES.

Pour trouver des offres : https://europa.eu/youth/go-abroad/volunteering/opportunities_fr

Vous devez résider dans un pays membre de l'UE ou dans l'un des pays partenaires. Aucun diplôme ou niveau de langue spécifique ne sont exigés. C'est votre motivation qui prime avant tout !

Les frais de voyage, de logement, de restauration et d'assurance responsabilité civile, assistance rapatriement et frais médicaux sont pris en charge. Vous bénéficiez également d'argent de poche qui varie selon le pays d'accueil et d'un soutien linguistique. Le volontariat individuel a une durée de 2 à 12 mois, le volontariat en équipe, 2 semaines à 2 mois.

Une fois votre candidature retenue, vous devez contacter une structure de soutien de votre région. Cette dernière joue un rôle important car elle vous accompagne avant votre départ (entretien individuel, signature accord d'activité, affiliation à l'assurance...), durant votre projet CES et à votre retour. Vous trouverez la liste des structures de soutien en France :

www.erasmusplus-jeunesse.fr/map_contacts.html

www.corpseuropeensolidarite.fr

Concours #DiscoverEU

Ce concours offre aux jeunes de 18 ans (ni plus, ni moins) la possibilité de découvrir l'Europe à travers des voyages en train (il existe quelques exceptions pour les jeunes vivant sur des îles ou dans des régions éloignées). Les lauréats gagnent un pass Interrail. Deux sessions de candidature ont lieu tous les ans (au printemps et à l'automne).

Pour participer, les candidats doivent :

- Avoir 18 ans au moment de postuler ;
- Résider légalement dans l'un des États membres de l'UE, y compris les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ou dans l'un des pays tiers associés au programme Erasmus+ : Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie et Turquie.

https://europa.eu/youth/discovereu_fr

Volontariat humanitaire du CES

Dernier-né des dispositifs, ce volontariat permet aux citoyens de l'UE de s'engager dans l'aide humanitaire pour des missions de 2 à 12 mois dans un pays hors UE où des activités et des opérations d'aide humanitaire sont en cours. Ce programme s'adresse à tout type de profil, du débutant (moins de 5 ans d'expérience) à l'expert (plus de 5 ans d'expérience). Tous les volontaires participent à une formation commune et leur aptitude à un éventuel déploiement est ensuite jugée.

Les volontaires du CES humanitaire doivent avoir entre 18 ans et 35 ans et être citoyens ou résidents longue durée d'un État membre de l'UE. Le programme prend en charge les dépenses pendant la mission (frais de transport, d'assurance et de logement). Les volontaires perçoivent également une indemnité mensuelle dont le montant varie selon le pays d'affectation ainsi qu'une indemnité de réinstallation pour couvrir les frais de retour.

https://youth.europa.eu/solidarity/young-people/volunteering-humanitarian-aid_fr

Carnet d'adresses

▸ Liste 1

Sites de référence

https://agence.erasmusplus.fr
Edité par : GIP Agence Erasmus+ France / Education
Sur le site : toute l'information sur le programme Erasmus+ : objectifs, bénéficiaires, pays participants, types de projets, résultats… Actualités, agenda, ressources (outils, publications…).

https://europa.eu/europass/fr
Edité par : Commission européenne
Sur le site : outil en ligne pour créer son profil Europass, document européen normé permettant de valoriser les compétences professionnelles ou académiques acquises au sein de pays de l'Union, outil pour éditer un CV et une lettre de motivation aux normes européennes et pour tester ses compétences numériques, moteur de recherche d'offres d'emploi ou de formations.

https://europa.eu/youreurope/index_fr.htm
Edité par : Commission européenne
Sur le site : informations destinées à faciliter les démarches des citoyens et des entreprises dans d'autres pays européens : s'installer, étudier, travailler, consommer, voyager, se soigner, entreprendre…

https://france.representation.ec.europa.eu
Edité par : Commission européenne
Sur le site : événements de la Commission européenne destinés au public en France, actualités et informations sur les programmes clés de l'UE et leurs mises en œuvre en France. Points de contact au niveau local et européen, liens vers des informations pratiques : soutien aux entreprises, possibilités de financement et d'appels d'offres, le travail et la vie dans l'UE.

https://info.erasmusplus.fr
Edité par : Agence française du programme européen jeunesse en action (Afpeja)
Sur le site : présentation complète du programme Erasmus+, rappel du profil des candidats et des pays éligibles, explications et conseils pour postuler, panorama des programmes en liens avec Erasmus+, liens utiles vers des ressources web et des organismes de référence.

www.eurodesk.eu
Edité par : Eurodesk
Sur le site : informations multilingues sur les programmes de mobilité en Europe, les bourses, le volontariat, les stages, listes des structures et des correspondants Eurodesk par pays, actualités, publications, liens utiles.

www.euroguidance-france.org
Edité par : Euroguidance
Sur le site : fiches par pays sur les études, la formation professionnelle, les stages, le travail. Informations sur les aides des régions à la mobilité, la reconnaissance des diplômes, ressources en anglais pour les études en France, newsletter.

www.relais-culture-europe.eu
Edité par : Relais Culture Europe
Sur le site : présentation de Relais Europe Culture en charge d'informer, de promouvoir et d'accompagner sur les programmes européens en liens avec la culture, référencement et présentation des différents programmes, base de données de projets, agenda.

https://youth.europa.eu
Edité par : Commission européenne
Sur le site : informations pour les jeunes sur les programmes et les initiatives de l'UE : engagement, études, travail, stages, volontariat, solidarité. Témoignages, actualités, agenda.

▸ Liste 2

Points Information Europe des CRIJ

Informations pratiques sur la mobilité en Europe, les programmes européens, les études, l'emploi, le volontariat et les échanges. Information du public sur place ou par courriel, réalisation d'ateliers, publications. Le Centre information documentation jeunesse (CIDJ) à Paris propose également un service d'information sur l'Europe soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme Jeunesse Eurodesk. Il assure la coordination nationale du réseau Eurodesk qui comprend 139 points.

Auvergne-Rhône-Alpes

Dep. : 01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74

CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes
66 cours Charlemagne
69002 Lyon
Tél : 04 72 77 00 66
Email : contact@info-jeunes.fr
https://lyon.info-jeunes.fr/,
https://www.instagram.com/infojeuneslyon/?hl=fr,
https://www.facebook.com/InfoJeunesLyon,
https://www.info-jeunes.fr

Bourgogne-Franche-Comté

Dép. : 21 - 25 - 39 - 58 - 70 - 71 - 89 - 90

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Corroyeurs
Maison des associations
21000 Dijon
Tél : 03 80 44 18 29
Email : contactdijon@jeunes-bfc.fr
www.jeunes-bfc.fr

Dép. : 21 - 25 - 39 - 58 - 70 - 71 - 89 - 90

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté
27 rue de la République
25000 Besançon
Tél : 03 81 21 16 16
Email : contact@jeunes-bfc.fr
www.jeunes-bfc.fr

Bretagne

Dep. : 22 - 29 - 35 - 56

Centre régional Info Jeunes Bretagne
8 place du Colombier
35000 Rennes
Tél : 02 99 31 17 77
Email : contact@crij.bzh
https://infojeunes.bzh
Le CRIJ informe uniquement à distance via son site, tchat, mail, téléphone et réseaux sociaux. À Rennes, c'est Le 4 bis - Information Jeunesse qui accueille les jeunes www.le4bis-ij.com

Centre-Val de Loire

Dép. : 18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45

Centre régional d'Information Jeunesse Centre-Val de Loire
3 rue de la Cholerie
45000 Orléans
Tél : 02 38 78 91 78
Email : crij@ijcentre.fr
www.crijinfo.fr
www.facebook.com/crijcentre
www.instagram.com/crijcentre
www.linkedin.com/company/crijcentre/

Grand-Est

Dép. : 08 - 10 - 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 88 – 67 - 68

Info Jeunes Grand Est - Reims
CRIJ Grand-Est
41 rue de Talleyrand
51100 Reims
Tél : 03 26 79 84 79
Email : contact@crij-grandest.fr
http://info-jeunes-grandest.fr

Guadeloupe

Dép. : 971

CRIJ Guadeloupe
2 boulevard Légitimus
Immeuble des Fonctionnaires - Rond-Point Miquel
97110 Pointe-à-Pitre
Tél : 05 90 90 13 10
Email : centre-de-ressources@crij-guadeloupe.org
www.crij-guadeloupe.org

Hauts-de-France

Dép. : 02 - 59 - 60 - 62 - 80

CRIJ Hauts-de-France
2 rue Edouard Delesalle
59000 Lille
Tél : 03 20 12 87 30
Email : contact@crij-hdf.fr
http://ij-hdf.fr

Ile-de-France

CIDJ
4 place du Louvre
75001 Paris
Tél : 01 88 40 41 80 (permanence téléphonique des conseillers : lundi-vendredi de 10h à 12h)
Email : cidj@cidj.com
www.cidj.com
Adresse d'accueil : Siège social et coworking : 6-8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

Dép. : 77

CIJ Seine-et-Marne
6 B quai de la Courtille
77000 Melun
Tél : 01 64 39 60 70
Email : olivia.pitra-puertas@cij77.asso.fr
https://cij77.asso.fr

Dép. : 78

Info Jeunes Yvelines
3 parvis des Sources
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 34 98 37 05
Email : information@yij78.org
www.yij78.org

Dép. : 95

CIJ Val-d'Oise
1 place des Arts
Parvis de la Préfecture
95000 Cergy-Pontoise
Tél : 01 34 41 67 67
Email : cij95@cij95.asso.fr
http://cij.valdoise.fr

Normandie

Dép. : 14 - 27 - 50 - 61 - 76

Info jeunes Normandie
84 rue Beauvoisine
76000 Rouen
Tél : 02 32 10 49 49
Email : rouen@crijnormandie.fr
www.info-jeunes-normandie.fr
www.europedirectcaen.fr
www.lumieresdescites.com

Nouvelle-Aquitaine

Dép. : 24 - 33 - 40 - 47 - 64

Info Jeunes Nouvelle Aquitaine -
125 cours Alsace Lorraine
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 56 00 56
Email : bordeaux@crijna.fr
https://linktr.ee/InfoJeunes_NA,
https://www.infojeunes-na.fr

Dép. : 16 - 17 - 79 - 86

Info Jeunes Nouvelle Aquitaine
45 place Charles de Gaulle
86000 Poitiers
Tél : 05 49 60 68 68
Email : poitiers@crijna.fr
www.infojeunes-na.fr
linktr.ee/InfoJeunes_NA

Dép. : 19 - 23 - 87

Info Jeunes Nouvelle Aquitaine
13 cours Jourdan
Carré Jourdan
87000 Limoges
Tél : 05 55 10 08 00
Email : limoges@crijna.fr
www.infojeunes-na.fr
linktr.ee/InfoJeunes_NA

Occitanie

Dép. : 09 - 11 - 12 - 30 - 31 - 32 - 34 - 46 - 48 - 65 - 66 - 81 - 82

Info Jeunes Occitanie
17 rue de Metz
31000 Toulouse
Tél : 05 61 21 20 20
www.crij.org

Dép. : 30 - 34 - 48

Info Jeunes Occitanie
6 rue d'Obilion
34000 Montpellier
Tél : 04 67 04 36 66
www.crij.org

Pays de la Loire

Dép. : 44 - 49 - 53 - 72 - 85

Info Jeunes Pays de la Loire 37
rue Saint-Léonard
44000 Nantes
Tél : 02 51 72 64 50
Email : contact@infos-jeunes.fr
www.infos-jeunes.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dép. : 04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84

Info Jeunes Provence-Alpes-Côte d'Azur
CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur
96 la Canebière
13001 Marseille
Tél : 04 91 24 33 50
Email : bonjour@crijpaca.fr
www.infojeunes-paca.fr
www.projeunes-paca.fr
www.infojeunes-canebiere.fr/

Réunion (La)

Dép. : 974

CRIJ Réunion (La)
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
Tél : +262 20 98 20
Email : communication@crij-reunion.com
www.crij-reunion.com